

## assignation a residence et obligation de quiter le teritoire

## Par fun, le 05/06/2012 à 23:30

slt tou le monde pour ne pas vous faire perdre du temps je vais rentré direct au sujet aprés deux carte de sejour d'un an la prefecture ma refusé ma 3 eme carte de sejour et apreés un control de police je me suis retrouvé au centre de retention alors j'ai demandé assignation a residence qui ma etai accordé et j'ai recue une feuille marqué dessus qu'apres 7 jours je dois quité le teritoire français et mainan sa fait un an apreés cet afaire je veux s'avoir est ce que cett assignation peu me causé des problem a le prefecture et c'est quoi sa duré et c'est je depose un autre dossier est ce que la prefecture peu s'avoir que j'avais une assignation a residence et cl est pa anulé je risque quuoi et merci